SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
ASSEMBLEE GENERALE
6 EME REUNION ANNUELLE ORDINAIRE
LAGOS, NIGERIA, 19—20 JUILLET 1984

AFRICARE/GA/8/50

Rapport du Conseil d'Administration couvrant la période du ler Janvier au 31 Décembre 1983

SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE
AFRICAN REINSURANCE CORPORATION

Adresse Télégraphique: Africa-Re Lagos
Télex: 22647 (Africa) NG
Téléphone: 633681/633724

Bookshop House
50/52 Broad Street
P.M.B. 12765
Lagos, Nigéria

Date: 19 Juillet 1984

Honorables Représentants
à l'Assemblée Générale de
la Société Africaine de Réassurance

Excellences,

Conformément aux Articles 14 et 37 de l'Accord portant création de la Société Africaine de Réassurance et à l'Article 8 du Règlement consécutif audit Accord, j'ai l'honneur de vous soumettre au nom du Conseil d'Administration le Rapport Annuel et les Etats financiers vérifiés de la Société pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 1983 ainsi que le résumé du budget administratif pour l'exercice Janvier— Décembre 1984.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Côme SIMBANANIYE
Président du Conseil
d'Administration.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AFRICA-RE

Président
Côme Simbananiye (Burundi)

Vice-Président
E. Okwor (Nigéria)

Administrateurs
E.M. Abdel Barry (Egypte)
S.H. Konie (Zambie)
G. Mwaikambo (Tanzanie)
P.A. Dieng (Sénégal)
A. Issad (Algérie)
M.S. Naas (Libye)
I.M. Hamed (Banque Africaine de Développement)

Suppléants
C.M. Kokouendo (R.C.A.)
(Suppléant à C. Simbananiye)
O. Dibbah (Gambie)
(Suppléant à E. Okwor)
S.R. Mensah (R.P. Bénin)
(Suppléant à P.A. Dieng)
S. Kanouni (Maroc)
(Suppléant à M.S. Naas)
F.T. Nyammo (Kenya)
(Suppléant à S.H. Konie)
A. Bezabeh (Ethiopie)
(Suppléant à G. Mwaikambo)
A.A. El-Dawi (Soudan)
(Suppléant à E.M. Abdel Barry)
A. Sangowawa (B.A.D.)
(Suppléant à I.M. Hamed)
A.E. Bilal (Somalie)
(Suppléant à A. Issad)

COMPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AFRICA-RE

Edward Mensah (Ghana)
Directeur Général et chef Exécutif

Kabisi pene-Yemba Milanga (Zaïre)
Directeur Général Adjoint

Nabil S. Mohareb (Egypte)
Secrétaire Général

SOMMAIRE

	Page
Introduction	5
6ème Exercice Financier (1983): Contexte Général	7
Développement des Affaires	9
— Contexte général	9
Encaissement de Primes	9
— Croissance	9
— Répartition par branche des primes brutes	10
— Perspectives	11
Rétention et Rétrocessions	11
—Rétention	11
—Rétrocessions	12
— Programme de Rétrocession 1984	12
Affaires Internationales	12
Résultats de l'année de souscription 1981	13
Résultats de l'exercice financier 1983	13
Autres activités	15
— Bureaux Régionaux	15
— Relations avec les Organisations Internationales et Régionales	15
Questions relatives au personnel	15
Adhésion à la Société	16
Assemblée Générale	16
Conseil d'Administration	17
Principaux points de la situation financière de la Société au 31 Décembre 1983	19
Rapport des Commissaires aux Comptes	20
Bilan au 31 Décembre 1983	21
Compte des Pertes et Profits de l'exercice clos le 31 Décembre 1983	22
Compte des Résultats Techniques de l'exercice clos le 31 Décembre 1983	23
Tableau de financement de l'exercice clos le 31 Décembre 1983	24
Notes annexes aux états financiers 1983	25
Annexes	32
I Etat des souscriptions au 31 Décembre 1983	32
II Droit de vote des Membres au 31 Décembre 1983	33
III Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale à sa 5e Réunion Annulle Ordinaire tenue à Libreville, Gabon, en Juillet 1983	34
IV Résumé du Budget Administratif de l'exercice 1984.	40

INTRODUCTION

Dans notre dernier rapport couvrant l'exercice financier clos le 31 Décembre 1982 nous vous avions présenté les comptes finaux de la Société au titre de l'année de souscription 1980. Ce sixième rapport annuel du Conseil d'Administration de la Société Africaine de Réassurance porte sur l'exercice financier se terminant le 31 Décembre 1983. Il contient également, comme d'habitude, le résultat final de notre quatrième année de souscription, c'est à dire 1981.

Le développement de la Société au cours de ses quelques années d'existence semble avoir sanctionné l'idée de la promotion d'une Société Panafricaine de Réassurance ayant pour but de favoriser en Afrique l'expansion de l'industrie de l'assurance et de la réassurance, d'accroître tant au niveau national, régional que sous-régional la capacité de rétention, et de soutenir autant que possible le développement économique du continent.

Cependant, si notre institution a enregistré depuis son démarrage en 1978 des excédents de souscription, ses résultats financiers des trois dernières années ont par contre été et continuent d'être l'objet d'une grande préoccupation pour le Conseil d'administration à cause de l'impacte négatif des pertes de change sur nos comptes.

Dans le rapport sur l'exercice clos le 31 Décembre 1982, nous nous étions apesentis sur le problème de la perte de change résultant des conversions des monnaies de nos compagnies cédantes en dollars américains, notre unité de compte. Pendant trois années consécutives, cette perte s'est régulièrement aggravée, engloutissant les résultats techniques substantiels enregistrés par notre Société. Il en a été de même pour l'année en revue où la perte résultant de la conversion de ces monnaies a été de US$4,282.963. C'est là encore un coup dur qui est porté au résultat technique positif enregistré.

Il est reconnu que l'impacte du taux de fluctuation de change sur le résultat comptable est hors de contrôle et ne saurait être totalement circonscrit à l'aide d'un dispositif spécifique de gestion. Tout ce qu'il est possible d'y faire, c'est de prendre des dispositions visant à en réduire l'ampleur. Par conséquent, nos efforts sont actuellement orientés vers l'adoption de mesures permettant de diminuer les risques de change auxquels la plupart des réassureurs sont confrontés.

A cet effet, nous avons identifié les principales origines de cette perte qui provient:

1) des différences résultant de la conversion des soldes en monnaies d'origine dus par les compagnies;

2) de la différence de change provenant de la conversion d'éléments tels que les dépôts chez les cédantes.

Ces deux causes de la différence négative de change sont liées à la multiplicité des monnaies africaines non convertibles dans lesquelles la Société est tenue d'accepter des affaires.

Dans notre recherche de solutions aux effets négatifs des fluctuations des monnaies sur les activités de la Société, nous tenons dûment compte d'un certain nombre de recommandations et procédures et de l'opportunité de leur adoption par la Société. Au nombre de celles-ci, il y a des mesures de couverture contre les fluctuations, la constitution de paniers de devises, la consistance dans la gestion ainsi que l'application de la disposition No. 21 du Comité International pour la standardisation des systèmes comptables publiée en Juillet 1983.

Une autre cause essentielle de la perte est le délai considérable entre le moment de l'établissement des comptes et le paiement à la Société des montants qui lui sont dus.

Il faut rappeler que le Conseil d'administration avait rapporté à l'Assemblée générale cette situation et que la résolution No. 7/1983 passée par cette dernière à sa réunion de Libreville avait été communiquée à tous les États Membres. Il est réconfortant de noter que des réponses favorables

ont déjà été reçues bien que la situation en ce qui concerne les règlements soit restée dans une large mesure inchangée.

De ce fait, la base financière de l'Africa-Re se trouve affaiblie par ces règlements tardifs, la dépréciation des fonds et la dévaluation des monnaies de transaction. Pour permettre à la Société Africaine de Réassurance de continuer à remplir sa fonction de prestation de sécurité, il est recommandé, comme disposition à moyen terme, d'envisager sérieusement l'appel de la portion non versée du capital.

La Société Africaine de Réassurance, c'est la réalisation d'un rêve. Cette réalité doit maintenant subir l'épreuve du temps et la réussite de l'institution dépend de notre volonté de l'aider à survivre grâce à des mesures spécifiques qui devront être prises en collaboration avec les autorités de tous les Pays Membres.

6 ème exercice Financier 1983—Contexte Général

L'annee en revue a été caractérisée pour beaucoup de pays par la détérioration des tendances economiques qui ont prévalu au cours des années précédentes. Pour les pays en développement, en particulier l'Afrique, l'inflation a atteint d'énormes proportions tandis que la récession dans les nations industrialisées a continué à affecter les activités économiques. L'augmentation de la dette extérieure et des charges qu'elle entraine a porté les reserves en devises étrangères d'un certain nombre de pays en développement à des niveaux préoccupants. Ainsi beaucoup de ces pays n'ont pas pu mener à bien leurs plans de développement.

La situation économique et, dans une certaine mesure, les circonstances politiques qui ont prevalu durant l'année 1983 ont eu de graves conséquences pour les assureurs et surtout pour les réassureurs à cause du caractère international de leur activité.

D'abord, les primes sont devenues rares dans certains genres d'affaires telles que les branches Maritime, Incendie et Tous Risques Chantiers. Cette situation était due à la réduction délibérée par certains pays du niveau de leurs importations, tandis que dans d'autres, elle faisait suite aux restrictions apportées dans les dépenses publiques en ce qui concerne les nouveaux projets, ou à l'arrêt de ceux d'entre eux qui étaient trop coûteux.

Ensuite, la persistance des taux d'intérêt élevés aux Etats Unis a non seulement aggravé la situation de la dette extérieure de plusieurs nations en développement, mais elle a aussi progressivement réduit leurs revenus d'exportations, suite à la hausse du dollar. En raison de la conjoncture économique difficile, des pays tels que le Ghana, la Somalie, le Soudan, l'Ouganda, le Zaire et la Zambie ont dû dévaluer leur monnaie durant l'année. Ces développements ont eu pour consequence la baisse en valeur du volume des primes et des soldes dus en monnaies locales aux assureurs et réassureurs internationaux après leur conversion en dollars U.S.

D'autre part, a cause de la baisse de leurs revenus d'exportations et de leur reserve en devises étrangères, ainsi que du grand nombre de priorités à servir, beaucoup de pays ont eu d'énormes difficultés à honorer leurs dettes dans des domaines tels que l'assurance et la réassurance. En consequence, d'importantes sommes dues aux réassureurs internationaux au cours des dernières années sont restées impayées à la fin de 1983. Bien que conscients de la situation difficile dans laquelle les assureurs et réassureurs africains sont obligés de travailler, les grands réassureurs internationaux n'avaient d'autre alternative au moment des renouvellements à la fin de 1983, et cela se comprend, que de faire valoir que la survie de l'industrie de la réassurance dépend de la promptitude des règlements de primes sans lesquelles il serait extrêmement difficile de faire face aux obligations résultant de leurs contrats. Ces conditions imposées par les réassureurs internationaux ont rendu très difficiles pour la plupart des assureurs et réassureurs africains les négociations en vue des renouvellements de leurs traités. Nul doute que l'expérience des derniers renouvellements devrait montrer la nécesité d'entreprendre une action au niveau national pour paver le chemin, au cours des années à venir, à une meilleure coopération dans une industrie d'assurance beaucoup plus saine.

D'une manière générale, du point de vue des opérations d'assurance et de réassurance en Afrique, l'année 1983 aurait pu être considérée comme une autre année normale s'il n'y avait pas eu le tremblement de terre de la Guinée vers la fin de ladite année, le passage du cyclone "Bakoly" à l'Ile Maurice et d'autres sinistres importants. Par exemple, des incendies ont causé d'importants dégats dans un certain nombre d'établissements nationaux tels que l'Entreprise Nationale des Véhicules Industriels en Algérie (US $ 63,3 million), Enopharm en Algérie (U S $18,3 millions), Spinning and Weaving Company en Libye (US $ 11,7 millions), Nigerian External Telecommunications building au Nigéria (US $ 39,3 millions) et Gezira Board au Soudan (US $ 9 millions).

Les accidents enregistrés dans la branche Aviation au cours de l'année en revue ont entrainé des pertes considérables tant en vies humaines que du point de vue financier. Il s'agit en particulier du Boeing 737 de TAAG Angolan Airlines qui s'est abattu à Lubango, Angola (125 morts, dommages Corps= US $ 11,01 millions), de la chute d'un avion Hercule de la Trans American Airlines à Dundo, Angola, qui a fait 7 morts et causé des dommages au corps de l'appareil d'un montant de US $ 10 millions et de celle du Fokker F 28 de la Nigéria Airways survenue à Enugu, au Nigéria, où 68

personnes ont trouvé la mort et où les dommages du corps de l'avion s'élèvent à US $ 6 millions et les dommages R.C. à US $ 4 millions. Quant à la branche Maritime, elle a connu deux sinistres majeurs, à savoir, l'échouage du navire "Anthony P." dans l'Ile de Mayaguana, dans le Pacifique, et celui de "Tarpon Sentinel" dans les Iles Cani en Tunisie qui ont causé des dommages au corps des navires estimés respectivement à environ US $ 5,6 millions (Ethiopian Insurance Corporation) et à US $ 12,5 millions.

En plus des sinistres ci-dessus, des accidents ferroviaires se sont produits à Al Ayat—Egypte, à Dodoma—Tanzanie et à Hawamge—Zimbabwe et ont respectivement fait 24, 21 et 31 morts.

En ce qui concerne les autres développements survenus dans l'industrie de l'assurance et de la réassurance au cours de l'année tant au niveau national que régional, il faut signaler la création de nouvelles compagnies dans des pays comme le Kenya, le Nigéria et le Sénégal, tandis que les démarches en vue de la création de la National Insurance Corporation of Liberia (NICOL) étaient à un stade avancé à la fin de 1983. Vers la fin de la même année, les travaux préparatoires devant mener au démarrage, tôt l'année prochaine, d'une Société d'Assurance Export au Kenya et de la CICA-RE dont le siège est prévu à Lomé avaient été virtuellement complétés.

Dans le domaine de la législation et de la règlementation des opérations d'assurance au Nigéria, il a été tenu compte au cours de l'année de la nécessité de revoir la loi sur les assurances de 1976, tandis qu'en Tanzanie, l'ordonnance relative à l'assurance contre les accidents de travail a été amendée pour couvrir tous les travailleurs et pour relever le taux de la compensation des blessés à plus du double de ce qu'elle était.

En Egypte, des tarifs obligatoires ont été introduits dans les branches Incendie et Maritime, tandis qu'au Maroc les tarifs Accidents ont été relevés de 15% au cours de l'année 1983.

Malgré la mauvaise conjoncture économique qui a prévalu en 1983, les assureurs et réassureurs africains ont poursuivi leurs activités de prévention de sinistres et d'amélioration des risques mentionnées dans les rapports précédents.

En dehors du fait qu'elle a été une année de réajustement des structures pour beaucoup d'économies, l'année 1983 a été une nouvelle période d'appréciation des relations entre assureurs et réassureurs internationaux compte tenu surtout de la situation du marché international de l'assurance en détérioration.

Dans l'ensemble, on peut dire sur la base de ce qui précède, que les opérations techniques de la Société et ses autres activités au cours de 1983 ont été menées dans un contexte général imprévisible et des circonstances économiques préoccupantes.

DEVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Contexte

Malgré la recession économique qui a prévalu dans le monde en 1983, l'Afrique (l'Afrique du Sud exclue) est parvenue à enregistrer une modeste croissance du volume de ses primes dont le total souscrit était estimé pour l'année en question à US 3.520 millions. Ce chiffre représente environ 1,9% du PNB des pays qui les ont produites. Du point de vue de la contribution à la croissance économique, il semble, comme cela a été le cas au cours des années précédentes, que l'impacte de l'industrie de l'assurance n'a pas été significatif. Par ailleurs, sur la base de la population des pays qui totalisent ces US $ 3,5 milliards de primes brutes, le volume de primes par tête d'habitant n'est que de US $ 8, ce qul représente environ 2,5% du revenu par tête d'habitant. Ce chiffre est à tout point de vue très faible et montre que l'industrie de l'assurance en Afrique est sous exploitée et regorge encore de potentialités. Nous savons, cependant, que le gros des primes d'assurance provient des branches I.A.R.D. et en particulier de l'industrie. Par conséquent, l'Afrique étant dans une large mesure une nation agricole où la plupart des pays s'adonnent à une agriculture de subsistance, l'on pense qu'il faudra du temps avant que le fossé entre le potentiel d'encaissement de primes et la production réelle ne soit comblé.

Peut être qu'avec un bon encadrement du développement du volume des primes, le niveau de production augmentera à un rythme plus rapide que prévu et permettra ainsi de corriger le déséquilibre entre le volume de primes produit et la capacité totale du marché. Une façon d'y arriver consisterait à fixer pour chaque marché national, un volume de primes par tête d'habitant à atteindre au bout d'une période donnée. Une moyenne de US $ 20 par tête d'habitant serait souhaitable par marché national. Ce chiffre représente environ 6,25% du revenu moyen par tête d'habitant dans les régions d'Afrique à moyens et bas revenus. Sur la base du taux de croissance actuel de la population (2,5%) et de celui des primes (10%), il devrait être possible de parvenir à cet objectif dans dix ans.

ENCAISSEMENTS DE PRIMES

Croissance

Les différentes mesures prises en 1983 pour améliorer la performance de la Société ont eu un effet positif sur le volume des primes encaissées. Le graphique ci-dessous en donne une illustration:
ce volume des primes brutes est passé de US $ 3,56 millions en 1978 à plus de US $ 36,94 millions en

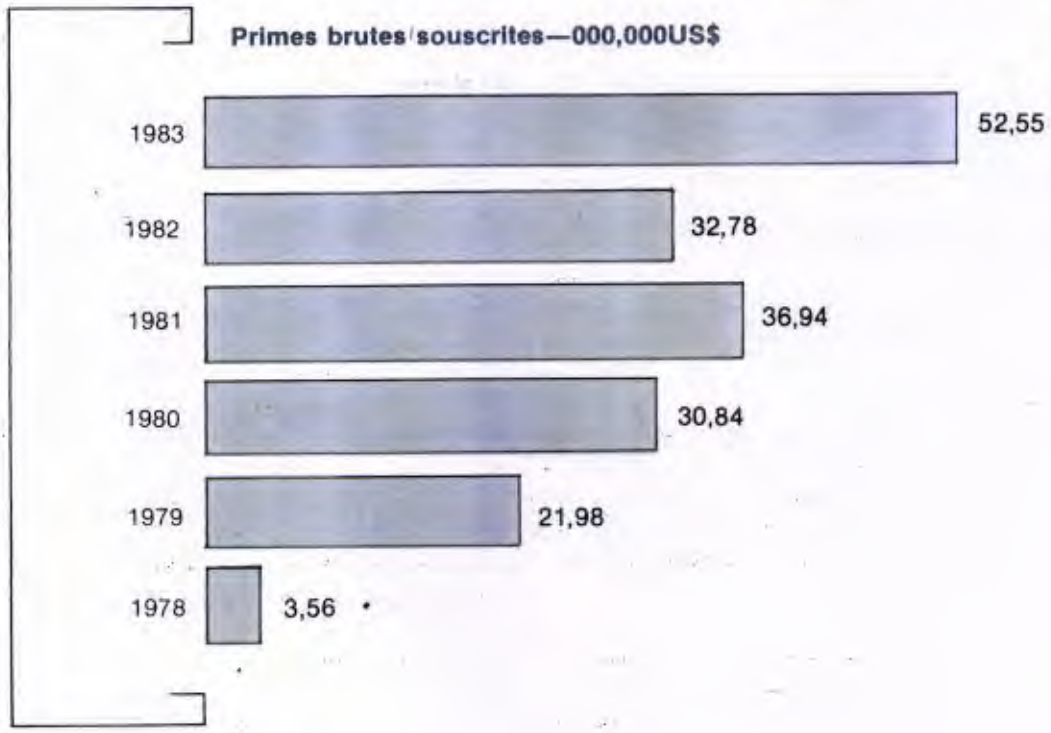

1981, puis à US $ 32,78 millions en 1982 avant d'atteindre US $ 52,55 millions en 1983. Le taux de croissance enregistré en 1983 a par conséquent été de 60,3% et représente le taux le plus élevé depuis 1978.

Nous avions déjà fait état de la hausse du dollar américain par rapport à la plupart des monnaies au cours de l'année en revue. Elle a eu pour conséquence la baisse en valeur des primes produites à l'intérieur de l'Afrique après leur conversion en dollars au taux de change en vigueur. Par conséquent, nos encaissements de primes exprimés en dollars ne traduisent pas en réalité la croissance des affaires produites à l'intérieur de notre continent.

Répartition par branche des primes brutes

Le graphique ci-après donne le pourcentage des primes brutes souscrites depuis 1978 par branche d'affaires. On y relève que les branches Incendie et Faculté à elles seules produisent plus de 70% de l'encaissement annuel de primes, tandis que les autres branches n'y contribuent que pour environ 30%. Les branches Incendie et Faculté resteront certainement les principales sources de revenus de la Société, bien que leur croissance au cours des prochaines années ne sera pas aussi rapide que par le passé.

Primes brutes souscrites par branche(%) 1983

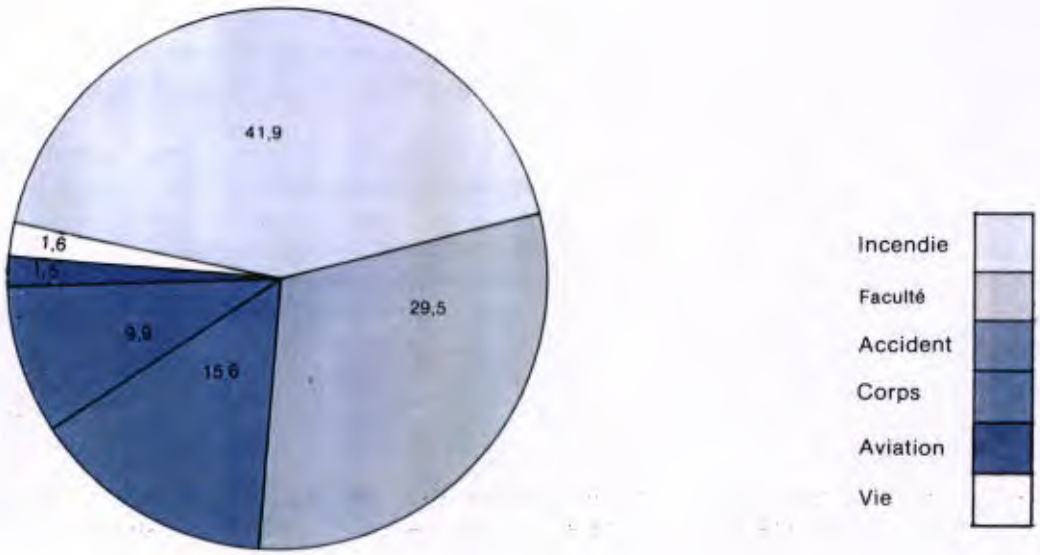

Primes brutes souscrites par branche(%)

(1978 - 1982)

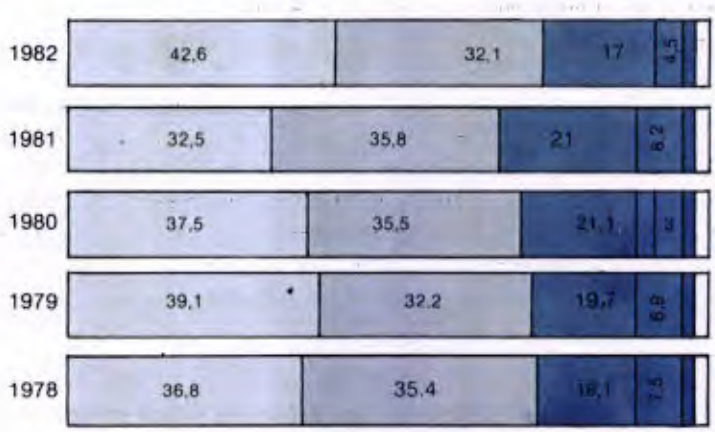

Perspectives:

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les encaissements de primes de la Société ont connu une progression remarquable depuis 1978 en passant de US $ 3,56 millions (chiffre de ladite année) à 52,55 millions en 1983. Bien qu'on prévoie une hausse du volume des primes au cours des prochaines années, il semble irréaliste de s'attendre à un niveau de croissance semblable à celui des six dernières années. Cette période correspondait à l'ère du boom pétrolier où un certain nombre de pays africains avaient entrepris l'importation sur une grande échelle de biens destinés à leur industrialisation avant de se rendre compte par la suite que sans la technologie appropriée, une main d'oeuvre qualifiée et des matières premières, cette industrialisation n'est qu'un rêve. Certains des pays qui s'étaient lancés dans cette expérience coûteuse se sont retrouvés avec des difficultés de balance des paiements et ont, depuis, réordonné leurs priorités en mettant l'accent sur l'agriculture. Cela leur permettra, on l'espère, de développer de petites industries agro-alimentaires pour lesquelles ils disposent des ressources nécessaires.

Evolution du volume de primes brutes—US$ 000.000

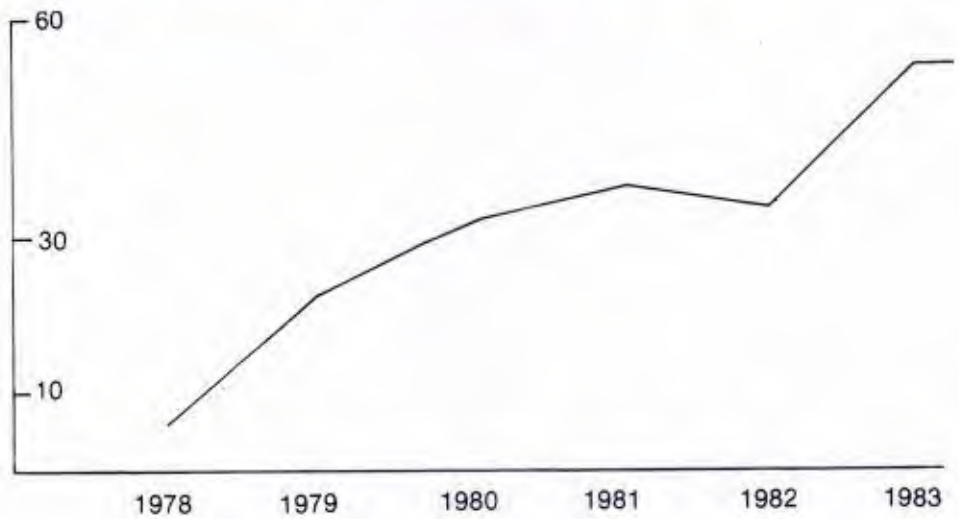

Vu le contexte décrit plus haut, la Société Africaine de Réassurance ne s'attend pas à une croissance substantielle du volume de ses primes au cours des prochaines années.

La priorité donnée à l'agriculture, la réduction des importations et le faible revenu par tête d'habitant pourraient avoir dans un proche avenir un effet négatif sur la croissance du volume des primes. En conséquence, nous avons fixé cette croissance pour les prochaines années à 10% par an et espérons, sur cette base, que les encaissements annuels de primes brutes de la Société seront de l'ordre de US $ 65 millions.

RETENTION ET RETROCESSIONS

Rétention

Au cours de l'exercice financier 1983, l'Africa—Re a retenu 78,6% des primes brutes qui lui ont été cédées. C'est le taux de rétention le plus élevé enregistré par la Société depuis 1979. Cette remarquable amélioration fait suite au réajustement de la rétention des années de souscription 1980 et 1981 qui semble avoir eu un certain impacte sur le compte de 1983.

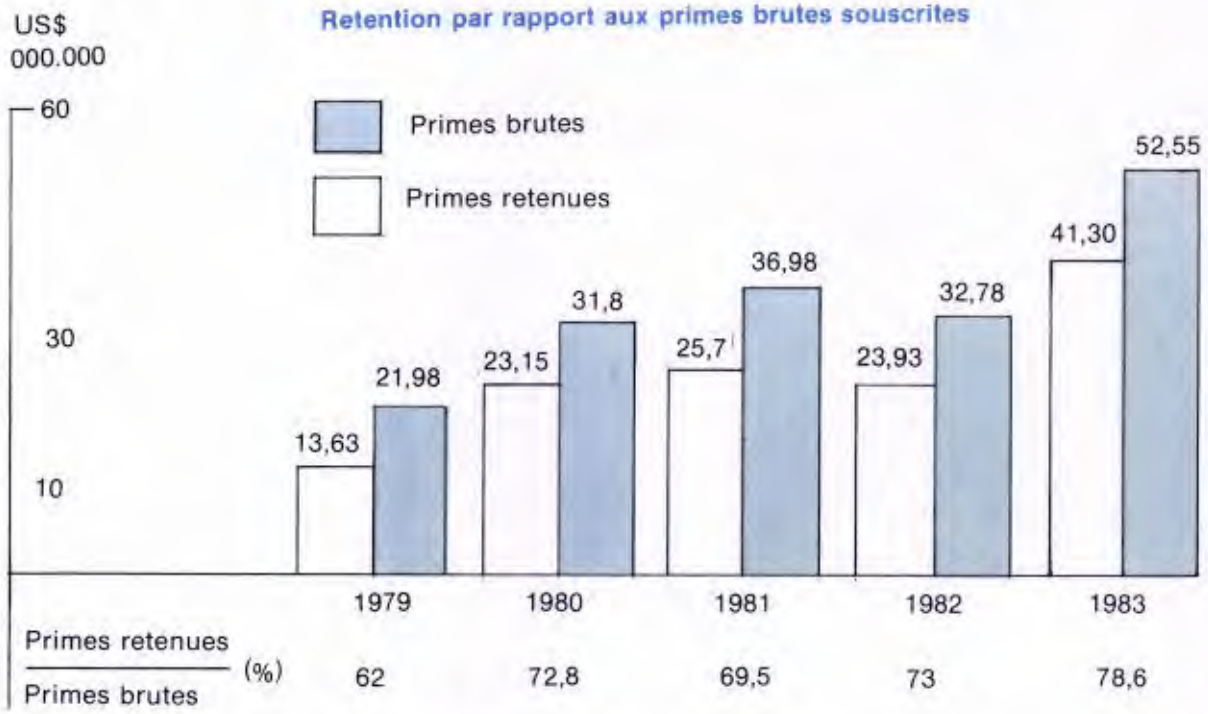

Il n'est prévu aucun changement significatif dans la sinistralité de la Société, raison pour laquelle nous nous proposons de maintenir la rétention par traité à son niveau actuel. Cela étant, nous ne prévoyons qu' une faible croissance annuelle de la rétention de l'Africa—Re au cours des années à venir avant qu'elle ne se stabilise autour de 82% de l'encaissement total de primes.

Rétrocessions

La Société a poursuivi son objectif qui est de faire autant que possible ses rétrocessions à l'intérieur de l'Afrique. Conformément à cette politique, les retrocessionnaires africains ont obtenu en 1983 91,50% des traités proportionnels et 32,85% des traités non-proportionnels de l'Africa—Re. Nous pensons que la bonne qualité des affaires africaines et le choix offert aux rétrocessionnaires africains entre les rétrocessions en proportionnel et non-proportionnel de la Société continueront d'être un atout majeur pour notre programme de rétrocession. Aussi sommes-nous persuadés que l'intérêt des rétrocessionnaires africains pour notre programme de rétrocession sera même plus grand à l'avenir, ce qui permettra à la Société de redistribuer de façon efficace, en priorité en Afrique, les affaires en sus de sa rétention.

Programme de Rétrocession 1984

Compte tenu des résultats obtenus en 1983, le programme de rétrocession de 1984 sera sans doute retenu en grande partie. La Société continuera à utiliser les trois principaux Traités à savoir, la Priority Line, l'Excédent de Sinistre et le Premier Excédent de Plein. Cependant, en ce qui concerne le dernier type de traité, il ressort d'une revue générale (en cours) de nos besoins en réassurance, qu'une légère réduction de nos limites servirait les intérêts de la Société. Toute disposition à prendre dans ce sens sera basée sur les tendances prévalant au moment des renouvellements.

AFFAIRES INTERNATIONALES

L'année 1983 a été un tournant dans le domaine de la souscription d'affaires internationales par la Société si l'on se réfère aux raisons qui nous ont poussés vers ce genre d'acceptation, à savoir: le désir de développer un aspect du portefeuille qui nous permettrait d'exposer les professionnels de la réassurance du continent à un niveau plus élevé de souscription internationale et de leur donner une plus grande expérience dans ce domaine; et

ouvrir ainsi la voie à des transactions (réciproques ou non) avec le reste du monde et utiliser les résultats généralement bons de l'Afrique et notre bonne volonté pour réaliser des profits en devises fortes.

C'est forts de ces raisons et guidés par la prudence dans nos souscriptions que nous avons commencé en 1979 à accepter des échanges symboliques avec les marchés internationaux offrant des affaires acceptables.

Cependant en 1982, une tendance défavorable des affaires, sans doute liée à la dépression mondiale, ainsi qu'une détérioration des résultats ont été notées. Même dans les affaires qui étaient jusque là bonnes, la réduction des commissions, des charges ainsi que les ajustements des termes et conditions en faveur des réassureurs n'ont pas permis de compenser la hausse des sinistres; il est évident qu'il faut des modifications fondamentales et des années pour renverser la situation. Nous avons dû par conséquent réduire nos acceptations dans ce secteur et c'est cette politique que nous avons maintenue à ce jour.

Au cours de la période 1979—1983, la moyenne annuelle des acceptations non africaines a été de US $ 1,8 million, soit environ 5,2% seulement de l'encaissement annuel moyen de primes; mais suite à l'accélération du traitement des comptes en suspens, l'année 1983 a produit un total de US $ 6.323.000.

Pour ce qui est de la répartition géographique de ces acceptations, au départ il y avait un net déséquilibre en faveur de l'Europe d'où provenaient 45% de nos primes annuelles; ensuite venait le Moyen Orient avec 25%. Pour l'année 1983 la situation des différentes régions se présente comme suit:

Europe	25%
Moyen Orient	30%
Asie et Extrême Orient	30%
Amérique Latine	15%

Ce recul des affaires européennes reflète les mauvais résultats obtenus dans cette région. Nous espérons nous retirer davantage de cette zone, sans cependant perdre de vue la nature réciproque de certaines de ces affaires.

A ce propos, il est à souligner que vers la fin de l'année en revue, il y a eu des indications quant à la nécessité de revoir notre politique d'insistance sur la réciprocité auprès de nos rétrocessionnaires. Cette politique sera sans doute renforcée par la détérioration de la qualité des affaires proportionnelles d'une manière générale et aussi par les prévisions selon lesquelles les deux prochaines années verront un marché international de réassurance plus difficile.

RESULTATS DE L'ANNEE DE SOUSCRIPTION 1981

Conformément au système comptable de la Société, les résultats de l'année de souscription 1981 ont été déterminés pour chaque branche d'affaires à la fin de 1983, c'est à dire au bout de trois exercices pendant lesquels ladite année de souscription est restée ouverte.

Après avoir fait face aux obligations contractées à travers les traités passés avec les partenaires de la Société et après avoir également constitué une provision appropriée pour les sinistres en suspens au titre de l'année de souscription en question, il s'est dégagé un profit de US $ 3.531.474 (1980—US $ 2.303.048) qui a été porté au compte des pertes et profits.

RESULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 1983

Les primes encaissées nettes de rétrocession au titre de l'exercice financier 1983 se sont élevées à US $ 41.298.917 (1982—US $ 23.927.524). Les charges de souscription se sont chiffrées à US $ 28.140.240 laissant un solde de US. $ 13.158.677. Les réserves et fonds de réassurance reportés des années précédentes représentent US $ 14.534.508, tandis que la somme reportée à nouveau au 31

5e Assemblée générale Libreville, Gabon, Juillet 1983

Décembre 1983 au titre de ces deux éléments s'élève à US $ 23.269.283. Le solde du compte des résultats techniques qui est de US $ 4.423.902 a été porté au compte des pertes et profits.

Les revenus tirés des placements et autres produits se sont chiffrés à US $ 820.518 (1982—US $ 1.005.951). D'autres dépenses d'un montant total de US $ 4.902.289 (1982—US$ 5.958.248) ont été effectuées, ce qui mène à un profit net de US $ 324.131 (1982—perte nette de US $ 1.877.792) pour l'exercice financier 1983.

Les Administrateurs ne recommandent pas le paiement de dividende.

AUTRES ACTIVITES

Bureaux Régionaux

Les activités des bureaux régionaux de la Société créés respectivement en Janvier 1980 et 1982 à Casablanca et à Nairobi ont continué à bien servir la politique de décentralisation adoptée par la Société.

L'existence de ces deux bureaux a par conséquent contribué au développement de relations cordiales entre la Société et d'importants secteurs de son marché et aidé d'une manière générale à son bon fonctionnement.

Relations avec les organisations internationales et régionales

La Société a continué à porter un intérêt grandissant aux activités d'un certain nombre d'organisations internationales partageant les mêmes intérêts et objectifs que l'Africa—Re, en particulier dans le domaine de l'assurance et de la réassurance, et aux programmes socio-économiques destinés au développement et au progrès du continent africain.

C'est ainsi qu'elle a pris part à des rencontres organisées par des organismes d'assurance et de réassurance tels que l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), la West African Insurance Companies Association (WAICA), la West Africa Insurance Institute (WAI), la FANAF, la CICA, la Federation of Afro-Asian Insurers and Reinsurers (FAIR), l'Organisation of East African Insurers (O.E.A.I) et d'autres organisations nationales et régionales soucieuses du développement de l'Assurance en Afrique. La Société a également pris une part active aux consultations et négociations qui ont eu lieu au niveau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en vue de l'introduction d'une carte d'assurance responsabilité civile automobile dans la sous-région.

Au cours de l'année, elle a travaillé en étroite collaboration avec la Banque Africaine de Développement (B A D), un de ses actionnaires, et pris part aux réunions du Conseil d'administration de "Shelter Afrique", une société pour le développement et le financement de l'habitat. En outre la Société a continué à jouir d'un statut d'observateur à l'O.U.A. et à s'intéresser aux activités de la Commission des Nations Unies pour l'Afrique (C.E.A.) et aux programmes de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement ayant trait au développement de l'Assurance.

QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Le Directeur général/Chef Exécutif de la Société et le Directeur général adjoint qui avaient été reconduits à leur poste (en même temps que le Secrétaire général) pour une période de cinq ans à compter de Juin 1982 ont volontairement démissionné en Juillet 1983 au cours de la 25 ème réunion du Conseil d'administration à Libreville, Gabon.

Leur préavis de démission qui devait expirer le 31 Décembre 1983 fut cependant prolongé jusqu'au 31 Janvier 1984 par l'Assemblée générale après avoir pris connaissance des circonstances ayant mené à cette démission.

Le Secrétaire général qui n'avait pas remis sa démission fut invité par l'Assemblée générale à le faire et le préavis donné à cet effet devait se terminer le 31 Janvier 1984.

A la fin de l'exercise financier 1983, le nombre total des employés approuvé et prévu au budget

était de 121, mais l'effectif réél était de 106 employés dont 73 au Siége, 18 à Casablanca et 15 à Nairobi.

Cependant, il n'a pas été possible d'appliquer la décision d'augmenter cet effectif à cause des difficultés matérielles rencontrées au cours de l'année. Ce personnel était composé de 4 Directeurs, 27 professionnels, 4 sous-professionnels, 53 employés des services généraux et 18 des services manuels.

Le tableau ci-après en donne la composition par pays et catégorie; les chiffres de 1982 sont donnés à titre de comparaison.

Composition du Personnel à la fin de 1983

Pays	Catégories du Personnel			Total	
	Professionnelle	Services Généraux	catégorie Manuelle	1983	1982
Algérie	1	—	—	1	1
Angola	1	—	—	1	—
Bénin	1	2	—	3	2
Cameroun	1	1	—	2	2
Congo	1	—	—	1	1
Egypte	1	—	—	1	1
Ethiopie	2	—	—	2	2
Ghana	8	1	1	10	12
Kenya	—	7	1	8	9
Ile Maurice	1	—	—	1	—
Maroc	2	8	3	13	7
Nigéria	8	29	13	50	41
Sénégal	1	—	—	1	1
Sierra Leone	1	—	—	1	1
Tanzanie	1	—	—	1	—
Togo	2	2	—	4	7
Ouganda	2	2	—	4	2
Zaire	1	—	—	1	1
Zambie	—	1	—	1	1
Total	35	53	18	106	91

ADHESION A LA SOCIETE

Tout comme l'année précédente, il n'y a pas eu de changement au niveau de l'effectif des membres de l'Africa—Re puisque la Société regroupe toujours 36 Etats Membres de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et la Banque Africaine de Développement.

Cependant, les Etats Membres de l'OUA qui ne se sont pas encore joints à la Société n'ont pas été oubliés car des efforts ont été menés en vue de les intéresser à ses activités et d'obtenir leur adhésion.

ASSEMBLEE GENERALE

Sur invitation du gouvernement de la Republique du Gabon, la Société a tenu la 5ème Réunion Annuelle de son Assemblée générale à libreville du 25 au 27 Juillet 1983. Son Excellence, Monsieur le Ministre par intérim de l'Economie et des Finances chargé des participations en a présidé les cérémonies d'ouverture et de clôture.

Ont pris part à cette réunion les Représentants de 26 Etats membres et de la Banque Africaine de Développement détenant au total 80,41% des voix de la Société. Y étaient également représentés en tant qu'observateurs l'O.A.A., la CICA, la WAICA ainsi qu'un certain nombre de compagnies cédantes africaines et de rétrocessionnaires.

L'Assemblée générale a approuvé le rapport du Conseil d'administration sur la période du 1er Janvier au 31 Décembre 1982 et les comptes de l'exercice financier 1982 clos en Décembre 1982. Elle a reconduit Z. Hassan, H. Hassan & Company (Egypte) comme commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice financier 1983.

Les Représentants du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Soudan et de la Zambie ont été élus membres de la commission chargée des résolutions de la 6ème Réunion Annuelle Ordinaire de l'Assemblée générale. Le texte des résolutions adoptées à ladite réunion figure en annexe III à ce rapport.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'année 1983, le Conseil d'administration a tenu quatre réunions aux dates et lieux ci-après:

Réunions	**Dates**	**Lieux**
24ème	3—4 Mai	Casablanca—Maroc
25ème	21—23 Juillet	Libreville—Gabon
26ème (1ère réunion du nouveau Conseil d'administration)	27 Juillet	Libreville—Gabon
27ème	23—25 Novembre	Lagos—Nigéria

Comme les années précédentes, le Conseil s'est surtout attaché à améliorer les lignes directrices formulées à l'intention de la Direction de la Société. Pour y parvenir, il fallait faire, entre autres, des propositions susceptibles de donner l'orientation souhaitable à la politique générale de la Société dans les domaines de l'administration et des opérations techniques de réassurance. A ce propos, l'accent a été mis sur la nécessité d'imposer des restrictions budgétaires.

Le Conseil a également examiné les problèmes liés aux opérations techniques de la Société tels que celui de la perte de change. Des efforts sont en cours pour réduire ses effets négatifs sur les finances de la Société.

La firme de consultants à laquelle il avait été fait appel pour aider la Société à réorganiser sa structure et ses ressources humaines à la suite du rapport de la Commission spéciale du Conseil, a présenté une partie de la Phase I de son étude au cours de l'année en revue. Après avoir pris note de certaines de ses recommendations ayant trait aux problèmes du personnel et des propositions visant à l'amélioration de la structure de la Société, le Conseil a décidé d'arrêter l'étude à la fin de la 1ère Phase.

Le Conseil s'est également penché sur les démissions volontaires du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint et les a acceptées. Cependant, la 5ème Réunion Annuelle de l'Assemblée Générale qui a immédiatement suivi la réunion du Conseil a examiné ce point crucial et a, en sa qualité d'organe suprême de la Société, usé de ses pouvoirs pour modifier, tel que contenu dans sa résolution No. 12/1983 en annexe à ce rapport, la décision que le Conseil avait prise auparavant.

Conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale, le Conseil s'est réuni à Lagos en Novembre 1983 pour nommer une nouvelle équipe de Direction, mais cette entreprise n'ayant pas abouti, le Directeur général et le Directeur général adjoint se sont vus inviter à rester en poste jusqu'au moment où il leur sera trouvé des successeurs et un Secrétaire général. Néanmoins, le Conseil a réaffirmé à cette réunion la résolution de l'Assemblée générale relative à la date effective de la fin des services du Secrétaire général qui, en conséquence, doit libérer son poste à Lagos pour rentrer dans son pays le 30 Janvier 1984.

Libreville, Juillet, 1983

PRINCIPAUX POINTS DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 1983

		1983 US$	1982 US$
	Compte des Résultats Techniques		
1.	Encaissement total de primes brutes souscrites en 1983 au titre des années de souscription 1978 à 1983	52.551.375	32.783.764
2.	Primes brutes retenues en 1983 au titre des années de souscription 1978 à 1983	41.298.917	23.927.524
3.	Charges nettes (sinistres, commissions et charges diverses)	28.140.240	20.188.015
4.	Fonds de réserve au 31 Décembre 1983	9.424.569	7.008.062
5.	Fonds de réassurance au 31 Décembre 1983	13.086.234	7.526.444
6.	Profit enregistré sur compte technique	4.423.902	3.074.505
	Placements et Produits de ces Placements		
7.	Placements à court terme	3.922.077	3.954.533
8.	Produits des placements et intérêts	334.592	605.558
	Compte des Pertes et Profits		
9.	Frais relatifs aux Réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	444.572	527.723
10.	Autres frais généraux	3.036.836	2.711.378
11.	Réserve générale et résultat reporté au 31 Décembre 1983	(688.072)	(1.030.203)
12.	(Perte)/Profit de l'exercise	342.131	(1.877.792)

Etats financiers de l'exercice au 31 Décembre 1983 et Rapport des Commissaires aux Comptes sur ledit exercice.

Les Etats financiers de l'exercice au 31 Décembre 1983, les notes relatives à l'origine et à l'utilisation des ressources financières ainsi que le Rapport des Commissaires aux Comptes y afférent sont présentés dans les pages qui suivent.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'examen des comptes de la Société Africaine de Réassurance pour l'exercice clos le 31 décembre 1983 reproduits en annexe et comprenant le bilan, le compte de pertes et profits, le compte de résultats techniques, le tableau de financement et les notes annexes numérotées de 1 à 17. Nous avons obtenu toutes les informations et les explications que nous avons jugées nécessaires.

Notre examen, effectué selon les normes de révision généralement admises et les règles de gestion financière de la Société, a comporté toutes les vérifications que nous avons considérées nécessaires pour satisfaire aux règles de diligence normale. Les états financiers sont en accord avec les livres comptables, lesquels ont été tenus de manière correcte.

A notre avis, le bilan, le compte de pertes et profits, le compte de résultats techniques, le tableau de financement et les notes annexes donnent respectivement une image fidèle et sincère de la situation financière de la Société Africaine de Réassurance au 31 décembre 1983, du résultat de ses opérations, de l'origine et de l'utilisation des fonds pour l'exercice clos à cette date.

(Z. HASSAN, H. HASSAN & CO.)
Experts Comptables

26 Mai 1984

BILAN AU 31 DECEMBRE 1983

	Note	1983 US $	1983 US $	1982 US $	1982 US $
UTILISATION DES RESSOURCES:					
Immobilisations	3		624.983		365.776
Placements	4		3.922.077		3.954.533
Actif à court terme:					
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance	5	13.270.381		11.008.839	
Dépots chez les cédantes	6	31.149.878		24.525.137	
Débiteurs divers, intérêts acquis et charges payées d'avance	7	403.942		604.025	
Banque et caisse	8	2.124.245		1.438.647	
		46.948.446		37.576.648	
A déduire:					
Passif à court terme					
Comptes courants créditeurs sur opérations de réassurance	9	11.792.017		10.940.465	
Dépôts dus aux rétrocessionnaires		11.750.597		10.620.007	
Autres créanciers charges, et provisions	10	1.470.161		2.172.182	
		25.012.775		23.732.654	
			21.935.671		13.843.994
			26.482.731		18.164.303
FINANCEMENT:					
Capital	11		10.000.000		10.000.000
Capital libéré	11		4.660.000		4.660.000
Réserve générale et report à nouveau	12		(688,072)		(1.030.203)
			3.971.928		3.629.797
Fonds de réserve	1f & 15		9.424.569		7.008.062
Fonds de réassurance	1f & 15		13.086.234		7.526.444
			26.482.731		18.164.303

COME SIMBANANIYE *Président*

EDWARD MENSAH *Directeur Général*

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DES PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1983

	1983		1982	
	US $	US $	US $	US $
Transferts du compte des résultats techniques:				
Incendie et Accident	2.581.618		1.866.987	
Maritime et Aviation	1.842.284		1.207.518	
		4.423.902		3.074.50
Résultats non crédités à d'autres comptes:				
Produits des placements	334.592		605.558	
Intérêts sur dépôts de réassurance	485.926		400.393	
		820.518		1.005.95
		5.244.420		4.080.45
Charges non imputées au compte des Résultats techniques:				
Frais relatifs aux réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration	444.572		527.723	
Provision pour honoraires des commissaires aux comptes	50.000		50.000	
Amortissements	124.754		126.210	
Perte de change	4.282.963		5.254.315	
		4.902.289		5.958.248
Profit net (Perte) de l'exercice		342.131		(1.877.792)
Solde reporté de l'exercice précédent		(1.591.799)		285.99
Report à nouveau à la clôture de l'exercice		(1.249.668)		(1.591.799)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

COMPTE DES RESULTATS TECHNIQUES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1983

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	1983 US $	1982 US $
Revenus de souscription:					
Primes brutes	30.201.253	21.532.468	817.654	52.551.375	32.783.764
A déduire: Primes rétrocédées	7.188.212	4.064.246	—	11.252.458	8.856.240
Primes nettes	23.013.041	17.468.222	817.654	41.298.917	23.927.524
Charges de souscription:					
Sinistres	5.760.206	5.651.659	275.847	11.687.712	9.047.507
Commissions	7.073.709	5.380.773	148.718	12.603.200	7.696.309
Primes-Excédent de sinistres	210.931	97.069	—	308.000	388.969
Charges	329.903	169.043	5.546	504.492	343.852
Frais de gestion	2.039.638	938.629	58.569	3.036.836	2.711.378
	15.414.387	12.237.173	488.680	28.140.240	20.188.015
Excédent des revenus sur les charges	7.598.654	5.231.049	328.974	13.158.677	3.739.509
Fonds de réserve et de réassurance au 1er Janvier 1983	6.663.119	7.319.078	552.311	14.534.508	13.869.504
	14.261.773	12.550.127	881.285	27.693.185	17.609.013
A déduire:					
Fonds de réserve et de réassurance au 31 Décembre 1983	11.680.155	10.707.843	881.285	23.269.283	14.534.508
Transferts au compte des pertes et profits.	2.581.618	1.842.284	—	4.423.902	3.074.505

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1983

	1983 US $	1983 US $	1982 US $	1982 US $
Ressources:				
Autofinancement:				
Résultat net de l'exercice	342.131		(1.877.792)	
Cessions d'immobilisations moins profit sur cessions	3529		6.435	
		345.660		(1.871.357)
Ajustement d'éléments n'entrainant pas de mouvements de fonds:				
Amortissements		123.588		126.210
		469.248		(1.745.147)
Autres ressources:				
Fonds de réserve	2.416.507		1.756.862	
Fonds de réassurance	5.559.790		(1.091.858)	
Capital	—		50.000	
		7.976.297		715.004
		8.445.545		(1.030.143)
Emplois:				
Acquisitions d'immobilisations	386.324		264.884	
Versement de dividendes	271.000		161.000	
		657.324		425.884
		7.788.221		(1.456.027)
A déduire (ajouter) Mouvements de l'actif et du passif à court terme				
Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance	(2.261.542)		(3.250.532)	
Dépôts chez les cédantes	(6.624.741)		(1.035.275)	
Débiteurs divers, intérêts acquis et charges payées d'avance	200.083		(88.995)	
Comptes courants créditeurs sur opérations de réassurance	851.552		4.170.984	
Dépôts dus aux rétrocessionnaires	1.130.590		981.730	
Autres créanciers charges et provisions	(431.021)		864.113	
		(7.135.079)		1.642.025
		653.142		185.998
Représenté par:				
Mouvements des placements et des liquidités nettes:				
Placements		(32.456)		162.417
Banque et caisse		685.598		23.581
		653.142		185.998

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 1983

1. Principes comptables

Les principales méthodes comptables adoptées par la Société pour la préparation de ses états financiers sont les suivantes:

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés.

(b) Amortissements

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la base des durées de vie estimées des immobilisations; les taux annuels des amortissements sont:

Immobilisations	Taux d'amortissement annuels
—Biens immobiliers	2% ou amortissement sur la durée du bail si celle-ci et inférieure a 50 ans.
—Mobilier, installations et équipements	de 12½ à 331/3%
—Matérial de transport	25%

c) Conversion des devises

(i) Les comptes de la Société sont tenus en dollars US. Les créances et dettes libellées en devises autres que le Dollar US sont converties en Dollars US sur la base des taux de change en vigueur au moment de l'établissement du bilan.

(ii) Les transactions libellées en devises autres que le Dollar US sont converties sur la base des taux de change en vigueur au début de chaque trimestre.

(iii) Les différences de change (gains ou pertes) faisant suite à des réglements monétaires ou à des conversions d'actifs ou de passifs aux taux de change de fin d'année sont normalement portées au compte des pertes et profits. Cependant à partir de cette année, les différences de change sur les dépôts chez les cédantes et sur les dépôts détenus par la Société au titre des années de souscription non encore closes sont débitées (lorsqu'il s'agit d'une perte de change) ou créditées (dans le cas d'un gain) aux "fonds de réassurance." Mais dans le cas d'une perte de change sur des dépôts de réassurance, le montant de la perte à débiter aux fonds de réassurance doit être dans les limites de l'excédent de souscription estimé qui a été crédité aux fonds de réassurance, après avoir prévu une marge raisonnable pour les fluctuations défavorables dans les ratios de sinistres et prévu également des excédents de souscriptions raisonnables.

Si après avoir tenu compte de ces facteurs, les fonds de réassurance n'arrivent pas à absorber la perte de change sur les dépôts de réassurance (des années de souscription non encore closes), le solde de cette perte de change est porté dans le compte des pertes et profits de l'année en cours.

(d) Placements

Les placements à court terme (valeurs mobilières) sont évalués au plus bas du prix de revient ou de la valeur du marché à la date du bilan. Les placements à long terme (valeurs mobilières) sont évalués au prix de revient sauf en cas de baisse prolongée du cours sur plusieurs exercices, auquel cas une provision pour dépréciation est constituée.

(e) **Débiteurs**

Les comptes de débiteurs sont présentés déduction faite des provisions spécifiques pour risque d'irrécouvrabilité.

(f) **Compte de résultats techniques, fonds de réassurance et fonds de réserve.**

Les comptes techniques reçus des sociétés cédantes durant l'exercice sont enregistrés dans les livres de la Société au cours du même exercice. Les comptes des résultats techniques sont tenus sur la base de l'année de souscription et restent ouverts pendant une période de trois ans au cours de laquelle l'excédent des revenus sur les charges est reporté dans le "fonds de réassurance." Pour chaque année de souscription, à la fin de la période de trois ans lorsque les comptes techniques sont clos, le fonds de réassurance est viré dans les comptes de revenus de l'année correspondante et un "fonds de réserve" est constituépour faire face aux sinistres en cours. Le niveau du fonds de réserve est reconsidéré en suite à la fin de chaque année et les ajustements jugés nécessaires effectués.

Comme cela a été indiqué dans la note 1 (c) relative aux conversions, les fonds de réassurance reportés du compte des résultats techniques sont débités ou crédités de la différence de change (perte ou gain) enregistrée sur les dépots de réassurance des années de souscription non encore closes. Cette différence de change (perte ou gain) est débitée ou créditée de nouveau au compte des pertes et profits au moment du report des fonds de réassurance au compte des résultats techniques à la troisième année.

2. Assurance vie

Ces opérations ne sont reflétées dans les comptes qu'à concurrence des décomptes effectivement reçus à la fin de l'exercise financier en cours. Aucune évaluation actuarielle n'a été effectuée au 31 Décembre 1983, et en conséquence l'excédent sur cette branche a été reporté dans le fonds de reserve et de réassurance.

3. Immobilisations

Le montant de US$624.983 figurant au bilan s'analyse comme suit:-

	Biens immobiliers	Mobilier installation et équipement	Matériel de transport	Total
	US $	US $	US $	US $
Valeur brute au 1 Janvier 1983	90.670	576.062	119.991	786.723
Acquisitions de l'exercice	290.200	78.153	17.971	386.324
Cessions de l'exercice	—	—	(32.218)	(32.218)
	380.870	654.215	105.744	1.140.829
Amortissements cumulés au 1er Janvier 1983	1.813	343.048	76.085	420.945
Dotations de l'exercice	8.623	91.256	23.709	* 123.588
Reprise sur cessions de l'exercise	—	—	(28.688)	(28.668)
Amortissements cumulés au 31 Décembre 1983	10.436	434.304	71.106	515.846
Valeur nette compable au 31 Décembre 1983	340.434	219.911	34.638	624.983

Valeur nette comptable au 31 Décembre 1982	88.857	233.014	43.905	365.776

*Charge réelle de l'année = US$124.754 moins ajustement de l'année précédente US$1166 = US$123.588.

4. Placements

Le total de ce poste, soit US $3.922.077 s'analyse comme suit:

	1983 US $	1982 US $
Dépôts à terme	2.902.077	2.934.533
Souscription dans SHELTER-AFRIQUE	1.020.000	1.020.000
	3.922.077	3.954.533

5. Comptes courants débiteurs sur opérations de réassurance.

Le solde de US$13.270.381 correspond à des sommes en comptes courants dues à la Société et s'analyse comme suit:

	1983 US $	1982 US $
A. Sociétés cédantes:		
Afrique du Nord	2.809.333	2.264.774
Afrique de l'Est	1.154.802	1.129.285
Afrique Centrale	1.519.635	1.957.636
Afrique de l'Ouest	6.762.441	4.428.135
Autres régions du monde	936.969	739.504
	13.183.180	10.519.334
B. Rétrocesionnaires	87.201	489.505
	13.270.381	11.008.839

6. Dépôts chez les cédantes

Il s'agit des fonds retenus par les sociétés cédantes conformément aux termes des traités et comprennent des dépôts au titre des risques en cours (primes émises non acquises) et des sinistres en suspens. Le total de US$31.149.878 se décompose comme suit:-

	1983 US $	1982 US $
Afrique du Nord	17.222.614	14.479.908
Afrique de l'Est	1.818.774	1.871.584
Afrique Centrale	5.575.020	5.507.069
Afrique de l'Ouest	2.671.571	1.717.208
Autres régions du monde	3.861.899	949.368
	31.149.878	24.525.137

7. Débiteurs divers, intérêts acquis et charges payées d'avance

Le total de US$403.942 s'analyse comme suit:-

	1983 US $	1982 US $
Intérêts acquis	29.875	133.893
Personnel	138.942	123.587
Autres débiteurs et charges payées d'avance	235.125	346.545
	403.942	604.025

8. Banque et caisse

Ce poste s'analyse comme suit:-

	1983 US $	1982 US $
Banque	1.990.204	1.305,647
Dépôt bancaire au titre du fonds de prévoyance	131.743	128.723
Caisse	2.298	4.277
	2.124.245	1.438.647

9. Comptes courants créditeurs sur opérations de réassurance

Ce poste, composé de soldes dus à des compagnies, s'analyse comme suit:-

		1983 US $	1982 US $
A.	Compagnies Cédantes		
	Afrique du Nord	2.474.732	2.567.134
	Afrique de l'Est	434.317	661.637
	Afrique Centrale	1.433.327	2.328.383
	Afrique de l'Ouest	1.195.418	2.496.258
	Autres régions du monde	1.314.288	912.871
		6.852.082	8.966.283
B.	Rétrocessionnaires	4.939.935	1.974.182
		11.792.017	10.940.465

10. Autres créanciers, charges à payer et provisions

Le solde total de US $1.470.161 s'analyse ainsi:

	1983 US $	1982 US $
Contribution au fonds de prévoyance (A&B)	142.812	131.227
Provision pour indemnité de fin de service	305.754	199.343
Autres créanciers et provisions	832.362	1.783.102
Charges à payer	189.233	58.510
	1.470.161	2.172.182

11. Capital Actions et Capital libéré

Le capital autorisé s'élève à US$15.000.000. De ce montant un total de US$10.000.000 est initialement disponible pour souscription, dont US$9.320.000 ont été effectivement souscrits. 50% du capital souscrit ont été appelés et libérés à la finde 1982. Less 50% restants seront appelés 1 a la demande de la Société, et seulement pour faire face à ses obligations qui ne pourraient être couvertes autrement. Le solde de US$4.660.000 figurant au bilan au 31 Décembre 1983 s'analyse comme suit:-

	1983 US $	1982 US $
Capital à souscrire	10.000.000	10.000.000
Capital non souscrit	680.000	680.000
Capital souscrit	9.320.000	9.320.000
A déduire: Capital non appelé	4.660.000	4.660.000
Capital appelé	4,660,000	4,660,000
A déduire: Capital appelé non libéré	—	50.000
	4.660.000	4.610.000

12. Réserve Générale et report à nouveau.

Le solde est ainsi constitué:-

	1983 US $	1982 US $
Réserve générale	561.596	561.596
Solde du compte de pertes et profits à reporter (Perte)	(1.249.668)	(1.591.799)
Solde reporté (Perte)	(688.072)	(1,030.203)

13. Compte des résultats techniques et fonds de réassurance et de reserve.

Le compte des résultats techniques est constitué des charges et produits enregistrés au cours de l'exercice au titre des années de souscription déjà"closes" (par exemple 1978, 1979 et 1980), des charges et des produits relatifs à l'année de souscription close au cours de cet exercice (c'est-à-dire 1981) et des charges et produits relatifs aux années de souscription non encore closes (c'est-à-dire 1982 et 1983).

Pour les années de souscription déjà closes et celle qui l'a été au cours de l'exercice, un fonds de réserve est constitué pour faire face aux sinistres en cours tandis que pour les années encore ouvertes, les résultats de souscription sont transférés dans le fonds de réassurance. Les trois tableaux ci-après présentent les résultats de chacune de ces trois catégories de comptes:-

I. Comptes des années de souscription 1978, 1979 et 1980 (closes au cours des 3 dernières années).

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
Revenus de souscription:				
Primes brutes	2.429.808	2.278.416	91.032	4.799.256
A déduire: Rétrocessions de primes	943.335	620.560	—	1.563.895
	1.486.473	1.657.856	91.032	3.235.361
Charges de souscription:				
Sinistres	925.214	1.698.591	33.723	2.657.528
Commissions	358.189	453.420	16.368	827.977
Charges	10.696	14.791	242	25.729
	1.294.099	2.166.802	50.333	3.511,234
Excédent des charges sur les revenus	192.374	(508.946)	40.699	(275,873)
A ajouter: Fonds de réserve au 1er Janvier 1983	2.780.000	3.910.000	318.063	7.008.063
	2.972.374	3.401.054	358.762	6.732.190
A déduire: Fonds de réserve au 31 Décembre 1983	2.524.000	2.957.000	358.762	5.839.762
Solde des opérations de souscription viré au compte de pertes et profits.	448,374	444,054	—	892.428

II. Comptes de l'année de souscription 1981 (close durant l'exercice 1983).

Les revenus cumulés de l'année de souscription 1981 sur la période de 3 ans s'achevant le 31 Décembre 1983 s'analysent comme suit:-

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $

Revenus de souscription:				
Prime brutes	21.850.898	15.699.519	638.888	38.189.305
A déduire: Rétrocessions de primes	5.948.996	3.140.622	—	9.089.618
	15.901.902	12.558.897	638.888	29.099.687
Charges de souscription:				
Sinistres	5.461.363	4.007.719	263.947	9.733.029
Commissions	4.961.128	4.080.577	144.191	9.185.896
Primes excédent de sinistres	222.408	152.444	—	374.852
Autres charges	190.211	198.379	2.324	390.914
Frais de gestion	1.238.548	1.021.549	38.619	2.298.716
	12.073.658	9.460.668	449.081	21.983.407
Excédent des revenus sur les charges	3.828.244	3.098.229	189.807	7.116.280
A déduire: Fonds de réserve au 31 Décembre 1983	1.695.000	1.700.000	189.807	3.584.807
Solde viré au compte de pertes et profits.	2.133.244	1.398.229	—	3.531.473

III. Comptes des années de souscription 1982 et 1983 (ouvertes).

Les comptes des années de souscription 1982 et 1983 s'établissent comme suit au titre de l'exercice financier 1983:

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
Revenus de souscription:				
Fonds reportés au titre de l'année de souscription 1982	110.471	205.285	64.684	380.440
Primes brutes	23.343.740	16.339.387	674.201	40.357.328
	23.454.211	16.544.672	738.885	40.737.768
A déduire: Rétrocession de primes	5.190.942	2.761.538	—	7.952.480
Primes nettes	18.263.269	13.783.134	738.885	32.785.288
Charges de souscription:				
Sinistres	2.750.572	2.301.911	216.288	5.268.771
Commissions	5.533.624	4.275.026	126.215	9.934.865
Primes-excédent de sinistre	210.931	97.069	—	308.000
Charges	267.349	119.655	5.098	392.102
Frais de gestion	2.039.638	938.629	58.569	3.036.836
	10.802.114	7.732.290	406.170	18.940.574
Solde transféré au fonds de réassurance	7.461.155	6.050.844	332.715	13.844.714
S'analysant par année de souscription:				
Année de souscription 1982	3.540.977	4.981.662	212.868	8.735.507
Année de souscription 1983	3.920.178	1.069.182	119.847	5.109.207
Fonds de réassurance total à reporter au 31 Décembre 1983 (voir note 15)	7.461.155	6.050.844	332.715	13.844.714

14. Fonds de réassurance et de réserve au 1er Janvier 1983

Ce poste s'analyse comme suit:

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
Réserve au titre des années de souscription 1978-1980	2.780.000	3.910.000	318.062	7.008.062
Fonds de réassurance	3.883.119	3.409.078	234.247	7.526.444
	6.663.119	7.319.078	552.309	14.534.506

15. Fonds de réassurance et de réserve au 31 Décembre 1983

Ce compte s'analyse ainsi:

	Incendie & Accident US $	Maritime & Aviation US $	Vie US $	Total US $
A. Fonds de reserve				
Réserve au titre des années de souscription 1978-1980	2.524.000	2.957.000	358.762	5.839.762
Réserve au titre de l'année de souscription 1981	1.695.000	1.700.000	189.807	3.584.807
	4.219.000	4.657.000	548.569	9.424.569
B. Fonds de rêassurance				
Fonds de réassurance de l'année de souscription 1982	3.540.977	4.981.662	212.868	8.735.507
Fonds de réassurance de l'année de souscription 1983	3.920.178	1.069.182	119.847	5.109.207
	7.461.155	6.050.844	332.715	13.844.714
Perte de change sur dépôt de reassurance de l'annéede souscription 1982				(678.961)
Perte de change sur dépot de réassurance de l'année de souscription 1983				(79.519)
				13.086.234
Total				22.510.803

16. Effet de la nouvelle politique sur les comptes de 1983

Comme cela a été mentionné dans le paragraphe (c) relatif aux conversions de devises, la méthode de comptabilisation des gains ou pertes de change sur les dépots a été modifiée en 1983. A compter de ladite année, les différences de change sur les dépots de réassurance au titre des années de souscription non encore closes sont reportées à nouveau au débit ou au crédit des fonds de réassurance. Si l'ancienne méthode qui consistait à débiter du compte des pertes et profits toutes les différences de change avait été appliquée, une charge supplémentaire de US $ 758.480 s'ajouterait à la perte de change dans le compte des pertes et profits.

17. Frais de gestion.

Les frais de gestion ont été répartis sur les différentes branches proportionnellement aux primes, mais entièrement imputés au dernier exercice de souscription.1983.

Annexe I

Etats des souscriptions au 31 Décembre 1983

(en US $)

Capital-Actions autorisé US $15.000.000

Membres	Capital à souscrire					
	Nombre d'actions	Montant	Montant non souscrit	Montant souscrit	Portion appelée (50%) (souscrit)	Montant libéré
1. Algérie	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000
2. Bénin	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
3. Burundi	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
4. Cameroun	30	300.000	—	300.000	150.000	150.000
5. République Centrafricaine	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
6. Tchad	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000
7. Congo	13	130.000	—	130.000	65.000	65.000
8. Egypte	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000
9. Ethiopie	28	280.000	—	280.000	140.000	140.000
10. Gabon	16	160.000	—	160.000	80.000	80.000
11. Gambie	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
12. Ghana	33	330.000	—	330.000	165.000	165.000
13. Guinée	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
14. Guinée Bissau	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
15. Côte d'Ivoire	25	250.000	—	250.000	125.000	125.000
16. Kenya	26	260.000	—	260.000	130.000	130.000
17. Libéria	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
18. Libye	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000
19. Mali	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
20. Ile Maurice	14	140.000	—	140.000	70.000	70.000
21. Mauritanie	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000
22. Maroc	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000
23. Niger	10	100.000	—	100.000	50.000	50.000
24. Nigéria	60	600.000	—	600.000	300.000	300.000
25. Sénégal	21	210.000	—	210.000	105.000	105.000
26. Sierra Léone	13	130.000	—	130.000	65.000	65.000
27. Somalie	12	120.000	—	120.000	60.000	60.000
28. Soudan	30	300.000	—	300,000	150,000	150,000
29. Swaziland	11	110.000	—	110.000	55.000	55.000
30. Tanzanie	24	240.000	—	240.000	120.000	120.000
31. Togo	11	110.000	—	110.000	55.000	55.000
32. Tunisie	25	250.000	—	250.000	125.000	125.000
33. Ouganda	22	220.000	—	220.000	110.000	110.000
34. Haute Volta	11	110.000	—	110.000	55.000	55.000
35. Zaire	19	190.000	—	190.000	95.000	95.000
36. Zambie	34	340.000	—	340.000	170.000	170.000
37. Banque Africaine de Développement	100	1.000.000	—	1.000.000	500.000	500.000
Total	932	9.320.000	—	9.320.000	4.660.000	4.660.000

Etats Membres de l'Organisation de l'Unité Africaine auxquels des portions du capital ont été allouées mais qui ne les ont pas souscrites:

1. Botswana	10	100.000	100.000	—	—	—
2. Guinée Equatoriale	10	100.000	100.000	—	—	—
3. Lesotho	10	100.000	100.00	—	—	
4. Madagascar	18	180.000	180.000	—	—	—
5. Malawi	10	100.000	100.000	—	—	—
6. Rwanda	10	100.000	100.000	—	—	—
	68	680.000	680.000			
Total US$	1.000	10.000.000	680.000	9.320.000	4.660.000	4.660.000

Annexe II

DROIT DE VOTE DES MEMBRES AU 31 DECEMBRE 1983

Membres	Droit de vote %
Algérie	6.44
Bénin	1.07
Burundi	1.07
Cameroun	3.22
République Centrafricaine	1.07
Tchad	1.29
Congo	1.40
Egypte	6.44
Ethiopie	3.00
Gabon	1.72
Gambie	1.07
Ghana	3.54
Guinée	1.07
Guinée Bissau	1.07
Côte d'Ivoire	2.68
Kenya	2.79
Libéria	1.07
Libye	6.44
Mali	1.07
Mauritanie	1.29
Ile Maurice	1.50
Maroc	6.44
Niger	1.07
Nigéria	6.44
Sénégal	2.25
Sierra Léone	1.40
Somalie	1.29
Soudan	3.22
Swaziland	1.18
Tanzanie	2.58
Togo	1.18
Tunisie	2.68
Ouganda	2.36
Haute Volta	1.18
Zaire	2.04
Zambie	3.65
B.A.D.	10.73
Total	100.00